

**Ministry of Labour,  
Training and Skills  
Development**

Office of the Minister

400 University Avenue  
14<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 1T7  
Tel: 416 326-7600

**Ministère du Travail, de la  
Formation et du Développement  
des compétences**

Bureau du ministre

400, avenue University,  
14<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M7A 1T7  
Tél. : 416-326-7600

---

Ontario

Michael Sherrard  
Président, Métiers spécialisés  
Ontario  
Toronto (Ontario)

Le 29 avril 2022

Monsieur le président Sherrard,

Je m'adresse à vous aujourd'hui en votre qualité de président du conseil d'administration de Métiers spécialisés Ontario (MSO). En tant que ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, mon devoir envers la population de l'Ontario consiste à appuyer les efforts du gouvernement pour prévenir les blessures et les maladies professionnelles, promouvoir et faire respecter les normes d'emploi, superviser les conflits en milieu de travail et les conventions collectives, gérer et superviser le système des métiers spécialisés et le système d'apprentissage, et assurer le développement de la main-d'œuvre.

Ainsi que l'exige la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente expose mes attentes à l'égard de MSO tandis que l'organisme accomplit son travail pour l'exercice 2022-2023. **Ces attentes doivent être prises en compte dans le plan d'affaires et le rapport annuel 2022-2023 de MSO.**

Les gens de métier constituent l'épine dorsale de l'économie et des collectivités de l'Ontario. En tant que président d'un organisme régi par un conseil d'administration, vous êtes un partenaire essentiel qui veille à ce que notre système de métiers spécialisés et d'apprentissage soit axé sur la clientèle et informé par les réalités de l'industrie, et qu'il contribue à la réussite économique en province, en aidant les gens à trouver de bons emplois. Les métiers offrent des carrières enrichissantes et lucratives, souvent assorties de pensions et d'avantages sociaux. Les travailleurs peuvent voyager, assumer des fonctions de gestion ou même devenir leur propre patron.

De concert avec les autres membres du conseil d'administration, vous êtes responsable de la mise en place d'une équipe consacrée au service public et sensible au secteur privé, dans le but d'établir des objectifs conformes au mandat de votre organisme, conformément à la Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS), aux politiques gouvernementales, ainsi qu'à mon orientation concernant les priorités suivantes :

## **Priorités opérationnelles pour l'exercice 2022-2023**

- Collaborer avec le Ministère en vue de l'élaboration du protocole d'entente entre le président et le ministre.
- Respecter les normes de service et de qualité applicables, les directives et les politiques gouvernementales, assurer la transparence et la responsabilité dans les rapports, y compris en respectant les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les normes et pratiques comptables, le cadre éthique de la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*, la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi sur les services en français*, et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant. Collaborer avec le Ministère, le cas échéant, pour mettre en œuvre le *plan d'action Faire progresser l'Ontario*.
- Optimiser la capacité organisationnelle afin de soutenir la meilleure prestation de services publics possible, ainsi que la transition immédiate et la feuille de route pour permettre à l'organisme de s'acquitter de son mandat.
- Moderniser et redéployer les ressources vers les domaines prioritaires au moment ou à l'endroit où elles sont nécessaires.
- Définir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme.
- Réaliser les activités dans le respect du budget de l'organisme, et repérer et poursuivre des occasions de génération de revenus, d'amélioration de l'efficacité et d'adoption de pratiques innovantes. Mettre en place un espace de bureau centralisé conformément aux mesures provisoires relatives aux biens immobiliers et se conformer aux directives se rapportant à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement.
- Élaborer et mettre en œuvre une structure de rémunération des cadres désignés chez MSO, conformément à la législation applicable, y compris la *Loi sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* et ses règlements. Obtenir les approbations pertinentes, y compris celle du président du Conseil du Trésor, et assurer la mise en œuvre d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour le repérage, l'évaluation et l'atténuation des risques. Cela inclut la planification et la réponse aux situations d'urgence sanitaire et autres. La planification d'urgence doit prévoir l'élaboration d'un plan de continuité des opérations qui définit les services et le personnel essentiels.
- Rechercher les améliorations dans la façon dont l'organisme utilise les données dans sa prise de décisions, le partage d'informations et l'établissement de rapports, notamment en exploitant les données ou solutions de données disponibles ou nouvelles pour produire des rapports basés sur les résultats et améliorer la prestation de services. Soutenir les exigences de transparence et de confidentialité du travail avec les données et du partage des données avec le Ministère, le cas échéant.

- Soutenir les services à la clientèle numériques d'abord et poursuivre l'exploration et la mise en œuvre de stratégies de modernisation numérique, tout en préservant l'excellence du service dans des canaux multiples et en continuant à respecter les normes de service tout au long de cette transition. Adopter des principes de conception appropriés pour le numérique et les services, comme la méthodologie de développement agile, la conception centrée sur l'utilisateur et la gestion des produits.
- Déterminer et suivre les méthodes de prestation de services qui ont évolué depuis mars 2020 (numériques ou autres) et se concentrer sur les activités qui soutiennent la reprise après la COVID-19 et permettent une prestation appropriée, coordonnée et efficace des programmes de métiers spécialisés et d'apprentissage.
- Se reporter à la [Directive concernant les organismes et les nominations](#) pour plus de détails à cet égard.

### **Priorités de 2022-2023 liées aux objectifs de MSO dans le cadre de la LOPMS**

De manière plus générale, je m'attends à ce que MSO coordonne ses efforts avec la stratégie gouvernementale en matière de métiers spécialisés en établissant des priorités pour son travail, de façon à remplir les objectifs prescrits par la LOPMS. À cette fin, je vous recommande d'inclure les priorités suivantes pour l'exercice 2022-2023 :

- Accorder la priorité à l'élaboration, au maintien et à la mise à jour des programmes d'apprentissage afin de tenir compte de questions telles que les nouveaux métiers prescrits par le ministre, les progrès technologiques et les besoins économiques de la province (par ex., projets d'infrastructure publique). Il peut s'agir d'élaborer et de mettre à jour les programmes d'apprentissage en collaboration avec le Ministère, les organismes de réglementation et d'autres organismes et parties intéressées.
- Travailler avec d'autres gouvernements au Canada en ce qui concerne le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge pour l'apprentissage, y compris en ce qui a trait aux métiers de monteur d'installations au gaz (classe A), de monteur d'installations au gaz (classe B) et de technicien de systèmes de chauffage au mazout, sous réserve de toute entente ou exigence du programme applicable.
- Si une mention Sceau rouge dans le cadre du Programme des normes interprovinciales est disponible pour un métier prescrit en vertu de la LOPMS, rechercher l'appui du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage concernant l'octroi de la mention Sceau rouge pour ces métiers.
- Établir des normes de niveau de service pour la délivrance et le renouvellement des certificats et la réalisation d'évaluations d'équivalence professionnelle.
- Recueillir et rendre compte des données relatives à la certification auprès de MSO, en reconnaissant que de tels rapports seraient soumis à d'éventuels accords de partage de

l'information entre MSO et le Ministère.

- Élaborer une stratégie de communication et utiliser divers outils et stratégies pour promouvoir les métiers et l'apprentissage, en mettant l'accent sur la promotion auprès des jeunes et de leur famille.
- Élaborer un plan de recherche en corrélation avec les besoins du marché du travail dans les métiers spécialisés et inclure des informations sur la façon dont MSO pourrait collaborer avec les parties intéressées.
- Collaborer avec d'autres territoires de compétence pour soutenir la mobilité de la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés.

### **Prise en compte des priorités à moyen et long terme**

En plus des priorités pour 2022-2023, je m'attends également à ce que MSO commence à étudier les priorités suivantes pour le moyen et le long terme. Certaines d'entre elles traitent de problèmes systémiques ou de longue date dans le domaine des métiers spécialisés et de l'apprentissage, et nécessitent la réalisation d'activités précoces en matière de planification, de renforcement des capacités et de mobilisation. Même si nous ne verrons probablement pas de résultats définitifs durant l'exercice 2022-2023, il est impératif que MSO prenne des mesures tangibles pour atteindre les objectifs à long terme suivants en 2022-2023 :

- Collaborer avec le Ministère au soutien du développement de la capacité opérationnelle d'un modèle de prestation de services intégrés à l'état mature.
- Renforcer la capacité à fournir un soutien à la préparation en vue de l'examen menant au certificat de qualification.
- Pour appuyer la promotion et la recherche sur les métiers spécialisés et l'apprentissage, commencer à élaborer des moyens de décrire et de classer les groupes de métiers à l'intérieur des politiques.
- Tenir compte des éléments suivants lors de l'établissement de programmes d'apprentissage et de la recherche ou de l'évaluation des métiers qui sont ou pourraient être prescrits, y compris, entre autres :
  - Normes du tronc commun pour les groupes de métiers, sous réserve des champs d'exercice prescrits;
  - Possibilité d'envisager le regroupement des métiers similaires par une modification du règlement par le ministre;
  - Intégration de la formation en santé et sécurité au travail et des recommandations du jury du coroner dans les normes de formation et du programme.
- Afin d'appuyer la promotion des métiers spécialisés et de l'apprentissage, établir une collaboration avec des partenaires, tels que les fournisseurs de services d'Emploi Ontario, pour définir des parcours d'apprentissage.

- Afin d'appuyer la vérification rapide et efficace de la certification des métiers spécialisés d'autres territoires de compétence canadiens dans le cadre des évaluations d'équivalence professionnelle, impliquer ces territoires dans l'élaboration éventuelle d'une solution numérique d'abord.
- Étudier, avec d'autres acteurs, la manière dont MSO pourrait, dans le cadre de son mandat, soutenir la coordination et la réalisation d'activités liées à la sensibilisation des jeunes par le biais d'initiatives telles que l'apprentissage par l'expérience, le développement de partenariats et les salons de l'emploi.
- Travailler au lancement d'une campagne de marketing visant à promouvoir les métiers spécialisés et l'apprentissage.
- Entreprendre une collaboration avec le gouvernement fédéral dans le but d'élaborer des voies d'accès aux métiers pour ceux ayant effectué un service et une formation militaires.
- Travailler à la réalisation de recherches sur le recrutement et le maintien en poste d'apprentis, la réalisation des apprentissages, et les résultats en matière d'emploi afin d'appuyer une prestation de services et une promotion plus efficaces des métiers spécialisés. Appuyer les efforts de recherche sur la mobilisation en matière de formation, y compris la coordination avec les parties intéressées pour analyser et produire des prévisions régulières sur la main-d'œuvre.

Je compte sur vous pour soutenir nos efforts visant à fournir des programmes et des services de la manière la plus efficace possible. Veuillez fournir à mon bureau et au Ministère une mise à jour mensuelle quant à la progression des divers objectifs.

Nous vous remercions de votre appui. Pour toute question ou préoccupation, n'hésitez pas à contacter M. Joshua Workman, mon chef de cabinet, au 647-244-2078.

Cordialement,

Monte McNaughton  
Ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

c.c. : L'honorable Stephen Lecce, ministre de l'Éducation  
Joshua Workman, chef de cabinet, bureau du ministre  
Melissa Young, directrice générale et registraire, Métiers spécialisés Ontario  
Greg Meredith, sous-ministre, MTFDC  
Mallorie Lawson, conseillère exécutive auprès du sous-ministre

Patricia Perez, sous-ministre adjointe, Division de la gestion et des services ministériels/agente administrative en chef

Cordelia Abankwa, sous-ministre adjointe, Division de l'emploi et de la formation

Simone Atungo, sous-ministre adjointe, Division des politiques de la main-d'œuvre et de l'innovation

D<sup>r</sup> Joel Moody, chef de la prévention et sous-ministre adjoint, Division de la prévention